

27

R A P P O R T

OBJET : DYNAMISATION DU COMMERCE MESSIN – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ – PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL

Depuis de nombreuses années, la Ville de Metz apporte un soutien technique et financier aux actions menées par la Fédération des Commerçants de Metz et destinées à la promotion et à l'animation de l'activité économique et commerciale de la Ville de Metz.

Cette aide, contractualisée depuis 1997, se traduit en 2010 par :

- le versement d'une subvention de 230 000 € destinée au financement du programme d'actions organisées par la Fédération des Commerçants et dont le montant prévisionnel pour l'année 2010 s'élève à 841 684 €. Le champ d'application de ces actions concerne la promotion du commerce messin, les services rendus à la clientèle et l'animation à travers diverses manifestations comme le Marché de Noël et la Fête des Mères par exemple ;
- des prestations effectuées par le personnel technique municipal, dans la limite des disponibilités de leur charge de travail.

S'agissant de ces dernières, elles sont assurées chaque année par la Ville de Metz au profit de la Fédération des Commerçants pour l'aider à organiser le marché de Noël. Toutefois, le caractère évolutif de ces prestations impose de fixer la liste de celles-ci chaque année dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui définit les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière accordée à la Fédération des Commerçants, et d'abroger en conséquence, la convention du 12 juillet 2006 qui traitait cette question.

De plus, compte tenu de l'intérêt apporté par l'organisation du marché de Noël notamment en terme d'image de la Ville et de son importance dans le rayonnement de la cité, il est d'intérêt général que la Ville contribue au déroulement de cette opération en réalisant elle-même certaines prestations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention cadre ci-annexée fixant les relations entre la Ville de Metz et la Fédération des Commerçants de Metz ainsi que le programme général des actions à engager sur la période 2010-2012
- d'approuver dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, le champ d'application des prestations en nature sollicitées par la Fédération des Commerçants de Metz auprès de la Ville pour l'organisation du marché de Noël ainsi que le programme d'actions présenté par la Fédération des Commerçants de Metz pour l'année 2010 et le versement d'une aide financière de 230 000 € apportée par la Ville de Metz à ces actions
- d'annuler en conséquence sa délibération en date du 6 juillet 2006 ainsi que la convention s'y rapportant pour ce qui concerne les différentes prestations réalisées par la Ville au profit de la Fédération des Commerçants pour l'organisation du marché de Noël
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, avenants et tout document contractuel se rapportant à ces opérations

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : DYNAMISATION DU COMMERCE MESSIN – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ – PARTICIPATION AU MARCHE DE NOEL

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'importance du commerce dans le rayonnement de la cité et les services qu'il apporte à ses habitants,

VU la volonté de la Ville de METZ et la Fédération des Commerçants de Metz de mener en commun une politique de ville cohérente et équilibrée,

CONSIDERANT les modifications concernant le champ des prestations en nature sollicitées par la Fédération des Commerçants de Metz auprès de la Ville pour l'organisation du marché de Noël,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2006 portant sur la participation de la Ville de Metz, sous forme de prestations en nature, pour l'organisation du marché de Noël,

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions établies à cet effet,

- APPROUVE le programme d'actions 2010 qui sera mené par la Fédération des Commerçants et décide le versement de la subvention municipale d'un montant de 230 000 €
- APPROUVE les modifications concernant le champ d'application des prestations en nature sollicitées par la Fédération des Commerçants de Metz auprès de la Ville pour l'organisation du marché de Noël
- ANNULE sa délibération en date du 6 juillet 2006 ainsi que la convention s'y rapportant pour ce qui concerne les différentes prestations réalisées par la Ville au profit de la Fédération des Commerçants pour l'organisation du marché de Noël
- ACCEPTE les dispositions et les modalités d'application des conventions annexées à la présente délibération

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions,
avenants et tout document contractuel se rapportant à ces opérations

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN